



Conseil économique et social

Distr. générale
10 janvier 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Plateforme européenne des femmes d'Irlande du Nord, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué
conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Enjeux

Le manque de parité entre les sexes dans la société nord-irlandaise est un obstacle de taille à l'élaboration d'un nouvel avenir commun. Les femmes d'Irlande du Nord n'ont pas eu la possibilité de participer sur un pied d'égalité à l'évolution du pays, qui est passé d'une société en conflit à une société en paix. Cela a des effets négatifs sur le développement économique et social, en particulier pour les personnes déjà défavorisées, comme les femmes des zones rurales.

Les groupes de femmes rurales et les groupes de communautés rurales constituent un lien vital pour les femmes rurales et leur famille dans la mesure où ils réduisent leur isolement social et leur proposent des activités. Les ONG peuvent servir de base à la prestation de services et, souvent, à un soutien sur mesure. Depuis longtemps, ces travaux ne sont pas dotés de ressources suffisantes. D'après le rapport final de l'évaluation du Programme d'appui aux infrastructures régionales, il existe, en matière de financement public des services, de fortes inégalités entre les zones rurales (1,3 %) et les zones urbaines (98,7 %). Même en ce qui concerne les femmes, celles qui vivent en milieu rural doivent encore faire entendre davantage leur voix ; les femmes des zones rurales qui sont victimes de violence familiale sont plus vulnérables en raison de leur isolement social et de leur éloignement des services d'assistance.

Le conflit en Irlande du Nord a eu une incidence sur le processus de changement social (*Women Living in Disadvantaged Communities: Barriers to Participation* – Helen Mc Laughlin) et les politiques adoptées après la signature de l'Accord du vendredi saint n'ont pas amélioré la situation des femmes. Rien n'indique que la problématique femmes-hommes soit prise en compte lors de l'élaboration de programmes et de politiques, et la formulation d'une stratégie révisée en faveur de l'égalité des sexes a été mise de côté. L'association Northern Ireland Rural Women's Network (NIRWN) s'est déclarée préoccupée par le fait que l'impasse politique actuelle en Irlande du Nord a de nouveaux effets préjudiciables sur les femmes.

Dans son manifeste en faveur des femmes rurales intitulé « Rural Women Speak », l'association NIRWN indique que ces effets négatifs sont exacerbés dans le cas des femmes vivant en milieu rural. Si les femmes en général demeurent insuffisamment représentées dans la sphère publique et la vie politique de l'Irlande du Nord, la situation géographique et l'éloignement des instances décisionnelles constituent un obstacle supplémentaire à la participation des femmes rurales. Les possibilités d'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi et aux services de garde d'enfants et le coût et l'existence de moyens de transport publics constituent des facteurs dont dépend la participation des femmes. De plus, le Ministère chargé de l'agriculture, de l'environnement et des affaires rurales a indiqué que le coût de la vie est plus élevé dans les zones rurales. Il ressort en outre des travaux de recherche menés par l'association NIRWN que les personnes vivant dans la région rurale de l'ouest se trouvent dans une situation plus difficile.

Les femmes rurales jouent un rôle essentiel dans les exploitations agricoles familiales et les entreprises, ainsi qu'en tant qu'entrepreneuses. Si le Programme de développement rural de l'Irlande du Nord constitue une solide base permettant de définir clairement les besoins des femmes, celles-ci demeurent à ce jour un groupe sous-représenté dans le cadre des programmes. Le Programme de développement rural peut avoir des effets transformateurs pour les femmes rurales en les associant à la prise de décisions, en favorisant l'entrepreneuriat, en améliorant les villages et en

développant le tourisme en milieu rural, mais les femmes rurales doivent être considérées comme un groupe cible et activement associées au Programme.

En outre, aucun des groupes d'action locaux chargés de mettre en œuvre le Programme de développement rural n'a appliqué la recommandation qui consiste à atteindre la parité entre les sexes dans les conseils d'administration. Cela se répercute inévitablement sur la représentation des femmes au sein des comités d'évaluation qui distribuent les ressources au niveau local. Un seul groupe d'action local dispose de comités d'évaluation ayant une proportion équilibrée de femmes et d'hommes et certains comités ne comprennent que des hommes.

La partie de l'Irlande du Nord située le long de la frontière avec l'Irlande n'a bénéficié d'aucun fonds de développement rural spécifique d'un montant important, et les groupes et organisations dépendent de moyens de financement européens depuis le début des années 1990. De même, dans les régions rurales de l'Irlande du Nord, l'infrastructure et l'appui volontaires ou locaux ont été financés en très grande partie par le Fonds européen pour la paix et le Fonds social européen.

Ces moyens de financement ne seront plus disponibles lorsque le Royaume-Uni aura quitté l'Union européenne et rien ne garantit qu'ils soient remplacés. Les budgets des programmes ruraux seront de nouveau réduits lorsque le Programme de développement rural européen prendra fin ; il n'y aura pas de politique agricole commune ni de paiement unique par exploitation agricole ; le maintien des fonds qui aident actuellement les collectivités et les familles rurales d'Irlande du Nord à subvenir à leurs besoins n'est pas garanti. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des adhérents de l'association NIRWN se déclarent « préoccupés » par les répercussions que la sortie de l'Union européenne aura sur eux, sur leur famille et sur leur collectivité.

L'Irlande du Nord est une société encore en transition après être sortie d'un conflit et les effets potentiels sur la paix qu'aurait l'établissement d'une frontière matérielle entre le nord et le reste de l'île d'Irlande seraient bien réels. Les familles qui vivent dans les zones frontalières ont indiqué à l'association NIRWN que non seulement elles s'inquiètent des répercussions sur la paix dans leur collectivité, mais également qu'elles doivent traverser la frontière plusieurs fois par jour pour leur travail et dans le cadre de leur vie quotidienne. Elles ne peuvent imaginer poursuivre leurs activités économiques et sociales après le rétablissement d'une frontière.

Recommandations

La Plateforme européenne des femmes d'Irlande du Nord recommande ce qui suit :

La pleine application en Irlande du Nord de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Il s'agit d'une recommandation que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a formulée après avoir examiné la situation au Royaume-Uni en 2013. Cela permettrait de garantir :

- Une représentation équilibrée des sexes lors de la prise des décisions du pouvoir exécutif, des conseils locaux et des commissions publiques de l'Irlande du Nord ;
- La présence visible de femmes aux fonctions décisionnelles, qui oeuvrent à l'instauration d'une paix durable ;
- L'adoption de mesures en faveur des femmes, en particulier les femmes rurales, dans le cadre des politiques publiques ;

- L'intégration dans le Plan d'action national du Royaume-Uni, qui est actuellement en cours d'actualisation.

La prise en compte de la voix des femmes rurales dans l'élaboration des politiques publiques et l'adoption de mesures en conséquence, visant notamment à faire en sorte que :

- Leur invisibilité passée ne se poursuive pas dans une société sortant d'un conflit ;
- Des programmes et des modes de financement publics soient mis en place, en particulier des programmes transfrontières.

Un engagement manifeste en faveur de l'élaboration de politiques différenciées selon les sexes, de l'intégration de la problématique femmes-hommes et de mesures positives, qui soit assorti des éléments suivants :

- L'évaluation des incidences pour les hommes et les femmes ;
- La prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'analyse budgétaire ;
- Une stratégie pour l'égalité des sexes qui comprenne de véritables mesures en faveur des femmes rurales ;
- Une véritable stratégie en matière de garde d'enfants, les femmes n'ayant pas accès à de tels services ne pouvant envisager de suivre des études ou de travailler (*Women Living in Disadvantaged Communities: Barriers to Participation* ; sous la direction de Helen Mc Laughlin) L'Irlande du Nord a besoin d'une stratégie en matière de garde d'enfants pour remédier à ces problèmes ;
- Un nouveau Programme de développement rural pour la période 2014-2020, accessible aux femmes rurales et administré par des groupes d'action locaux au sein desquels les femmes sont mieux représentées (à égalité avec les hommes) et qui sont dotés de compétences accrues en ce qui concerne la problématique femmes-hommes ;
- Le renforcement, lors du processus de sortie de l'Union européenne, ainsi que dans le projet de loi sur le retrait de l'Union et toute disposition législative ultérieure, des droits de l'homme, y compris les droits civils, économiques, sociaux et culturels, acquis grâce à l'adhésion du Royaume-Uni à l'Union européenne, et l'obligation de respecter ces droits ;
- L'établissement de la Charte des droits pour l'Irlande du Nord, proposée dans l'Accord du vendredi saint.
